



## Signalétique travaux maçonnerie

-----  
Par Gerard44

Bonjour

Est ce la responsabilité d'un maçon que de signaler/sécuriser un seuil de portail fraîchement coulé ?

Ceci afin d'éviter qu'une personne non informée marche dessus par ex.

Vous imaginez bien que si je vous pose la question c est que le problème nous est arrivé :(

Qui est responsable dans ce cas ?

Merci infiniment pour vos lumières.

-----  
Par morobar

Bjr,

L'entreprise est censée livrer le portail en bon état à la fin des travaux.

Ce n'est pas le cas, et il lui appartient donc de dégager sa responsabilité si elle le peut.

-----  
Par isernon

bonjour,

il est de la responsabilité de l'entreprise ou de l'artisan de baliser son chantier afin d'éviter ce qui vous est arrivé.

mais parfois, malgré le balisage, les personnes passent quand même.

il faut donc vérifier si ce chantier était suffisamment signalé.

salutations

-----  
Par Gerard44

Bonjour et merci

Zéro signalisation et nous n étions pas informé du départ du maçon. Impossible de prévoir qu un livreur passe dessus :(

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Celui qui doit payer le maçon devra donc lui faire reprendre la partie endommagée avant de réceptionner les travaux.